Tokyo

EF International Language Campus

Etudier

Programmes EF

- EF Intensif : 32 leçons/sem.
- EF Général : 26 leçons/sem.
- EF Estival : 20 leçons/sem.
- EF Préparation aux examens (JLPT niveaux N2-N5) : 32 leçons/sem.
- EF Cours+Stage
- EF Un An d'Etudes à l'Etranger

Inclus dans nos prix

- 20, 26 ou 32 leçons de japonais par semaine (cours de 40min)
- Chambre double dans une famille d'accueil EF, petit déjeuner et dîner du lundi au vendredi et pension complète le week-end
- Outils pédagogiques et supports multimédia EF
- Test de placement et contrôle continu
- Diplôme EF d'études internationales
- Accès à EF Campus Connect dès votre inscription
- Accès wifi gratuit sur le campus EF
- Fête de bienvenue, visite guidée de la ville, activités sur le campus, cérémonie de remise des diplômes

Vivre

Hébergement chez l'habitant (inclus)

- Chambre double dans une famille d'accueil EF sélectionnée avec soin, petit déjeuner et dîner du lundi au vendredi et pension complète le week-end.

Résidence EF

- Tama Plaza : Chambre double àpd 50€/sem. Chambre individuelle àpd 130€/sem. Sdb partagée. Repas à votre charge.

Résidence d'été EF
Social Residence Aobadai :
Chambre double àpd 105€/sem.,
chambre individuelle àpd 170€/sem.
Sdb partagée. Repas à votre charge.

Découvrir

Services optionnels

- Proposition de vol
- Service accueil-transfert àpd 125€
- Assurance voyage et médicale complète
- Résidence EF :
  Chambre double àpd 50€/sem.,
  chambre individuelle àpd 130€/sem.
- Activités, sports et excursions à tarifs préférentiels
- Excursions organisées : Séoul et Kyoto

Prix (€)

Cours, hébergement et repas inclus.
Début de session chaque lundi.

Sem.	Estival	Général	Intensif	Examen
2	1 350	1 490	1 590	
3	2 025	2 235	2 385	
4	2 700	2 980	3 180	
6	4 050	4 470	4 770	
8	5 400	5 960	6 360	6 440
12	7 840	8 640	9 240	9 320
16		11 320	12 120	12 200
20		14 000	15 000	15 080
+1*		670	720	720

*coût de la sem. suppl. à partir de la 9ème sem.

Supplément été / sem. (15 juin-30 août)	55
EF Cours + Stage (8 sem)	6 580

Programmes longue durée	
EF Un An à l'Etranger (9 mois)	18 490
EF Un Semestre à l'Etranger (6 mois)	14 990
Supp. cours intensif et prép. examen/sem	55
EF Une Année Multi-Langues (6 sem.)	3 390

Dates de début de session :

Chaque sem., voir dernière page des conditions générales de vente

Conditions spécifiques de vente

Conditions générales de vente
EF Education First Ltd., société de droit suisse, au capital de 250,000CHF, ayant son siège à Haldenstrasse 4, CH-6006 Lucerne, Suisse, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lucerne sous le numéro CHE-108 485 630 (ci-après, dénommée « EF »)
Les présentes conditions générales pour le programme EF Langues à l'Etranger sont valables pour toute inscription réalisée entre le 01/09/2019 et le 30/09/2020
Le programme EF Langues à l'Etranger est ouvert aux participants âgés à partir de dix (10)
Qui peut s'inscrire ?
Nos programmes sont ouverts à tous les étudiants de 16 ans et plus à la date de début des cours et aux adultes sans limite d'âge. Le programme Junior est réservé aux étudiants de 10 à 16 ans. Nos cours de langues à l'étranger sont offerts pour des durées de cours flexibles de 1 à 52 semaines. Nos programmes de longue durée : EF Un An d'Etudes à l'Etranger, EF Une année Multi-Langues, EF Advanced Diploma et EF Préparation Universitaire à l'Etranger ont une durée minimale de 22 semaines de cours. Sauf si spécifié, les mêmes conditions générales de vente s'appliquent aux séjours de longue durée.
1. Inscription
1.1. Dispositions générales
L'inscription peut être effectuée directement dans les locaux EF ou par correspondance notamment à l'adresses suivante : 13 Avenue de la Porte-Neuve, 2227 Luxembourg. L'inscription peut également être faite par téléphone, par fax, par courriel, par l'intermédiaire du Comité d'Entreprise du Participant ou de son représentant légal, par un intermédiaire dument habilité par EF ou sur le site Internet d'EF https://www.ef-luxembourg.lu/fp/book-now/ 'Réservez en ligne'. Après avoir pris connaissance des renseignements spécifiques relatifs au séjour choisi et des présentes conditions générales, le participant ou son représentant légal pour les participants mineurs (ci-après le « Participant » ou les « Participants ») devra/ devront : (i) adresser à EF le bordereau d'inscription (dernière page de la brochure ou document distribué en version PDF par courriel) dûment rempli et signé et (ii) effectuer un premier versement d'un acompte de dix pourcent (10%) de la valeur totale du séjour incluant les cent vingt-cinq (125) euros de frais d'inscription non remboursables ainsi que les frais d'assurance annulation (si option choisie) d'une valeur de cent quatre-vingt-quinze (195) euros non remboursable. Ces versements étant augmentés, le cas échéant, du montant correspondant aux forfaits annulation choisis. Toute inscription doit être accompagnée du paiement des sommes mentionnées ci-dessus dans les dix (10) jours suivant la date de réservation. L'inscription définitive ne sera traitée par EF qu'à réception (i) du premier versement et (ii) du bordereau d'inscription (celui-ci peut être directement rempli sur le site internet d'EF). À défaut de la réception par EF, au plus tard dans les dix (10) jours qui suivent la soumission du bordereau d'inscription par le Participant à EF, de l'acompte de dix pourcent (10%) de la valeur totale du séjour, augmenté le cas échéant des frais d'inscription et d'assurance d'annulation, le contrat avec le Participant sera résolu de plein droit et le Participant devra rembourser à EF tous les frais que celle-ci avait d'ores et déjà exposés depuis la soumission du bordereau d'inscription. EF se réserve le droit de refuser, sans que sa responsabilité puisse être engagée, tout dossier d'inscription qui ne serait pas complet ou qui soulèverait une difficulté de nature à porter atteinte à la bonne organisation de ses séjours. La signature et la soumission à EF du bordereau d'inscription dans une des formes décrites ci-dessus, vaut acceptation sans de la part du Participant des présentes conditions générales de vente et des conditions particulières liées aux prestations proposées par EF. Toute inscription validée par un représentant légal du Participant engage de manière définitive le Participant sans préjudice d'une contestation éventuelle formulée par un autre représentant légal du Participant. Il est précisé qu'un numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec EF sera communiqué au Participant au plus tard sept (7) jours avant la date de début du séjour.
1.2. Informations nécessaires à l'inscription
Le Participant s'engage à fournir à EF, avant le départ, tous les numéros de téléphone nécessaires permettant de contacter le Participant et son représentant légal (lorsque le Participant est mineur) avant et/ou pendant le séjour. En cas d'indisponibilité du représentant légal du Participant mineur (séjour à l'étranger, voyage, etc..), il s'engage à communiquer à EF les coordonnées complètes d'une personne référente à même de prendre des décisions concernant le Participant et pouvant se substituer à son autorité légale. EF se réserve le droit d'annuler l'inscription aux frais du Participant si ces informations ne sont pas communiquées au plus tard soixante (60) jours avant la date prévue de départ. EF ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute conséquence dommageable résultant d'erreurs dans les informations personnelles communiquées par le Participant.
1.3. Frais d'inscription
Des frais d'inscription de cent vingt-cinq (125) euros pour les séjours de courte durée sont appliqués en sus des prix indiqués sur les pages destinations. Les frais d'inscription sont valables pour une période de douze (12) mois et ne sont payables qu'une fois en cas de séjours multiples. Les frais d'inscription sont payables une seule fois et sont valables pour tous les membres d'une même famille lorsqu'ils sont domiciliés à la même adresse. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.
1.4. Modification d'inscription et demandes spécifiques
En cas de non-disponibilité du centre EF pour quelque raison que ce soit, EF informera le Participant, par courrier ou courriel, au plus tard trente (30) jours avant la date de départ prévue. Dans ce cas, les dispositions de l'article 6.2 (« Modification ou annulation du séjour par EF ») seront applicables. Toute demande de modification intervenant après l'inscription, pour un changement de lieu de séjour, de durée ou de moyen de transport, ne pourra être prise en compte par EF que si elle est formulée par écrit, au moins quatre (4) semaines avant le départ. Première modification sans frais à condition d'avoir le versement du premier acompte représentant 10% du montant total du séjour. Tout changement par la suite entraînera un supplément de cinquante (50) euros, pour frais administratifs supplémentaires, qui devra être réglé lors de la demande. Toute différence dans le prix du séjour suite à la modification des caractéristiques du séjour sera à la charge du Participant. EF se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande de modification formulée par le Participant. La responsabilité d'EF ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de refus de la modification demandée par le Participant. Les changements de type de programme, de centre EF ou de type d'hébergement pendant le séjour sont subordonnés à l'accord du Directeur du centre local EF et conditionnés à la disponibilité des centres visés par cette demande et au règlement des frais correspondants. Il est précisé qu'aucun remboursement ne pourra être effectué au bénéfice du Participant en cas de modification lors du séjour du type de programme suivi. Tout changement de centre EF sollicité par le Participant n'est possible que vers une destination où le Participant étudiera la même langue, sous réserve de respecter un préavis écrit de quatre (4) semaines. Ces transferts ne peuvent s'effectuer qu'entre deux (2) périodes de cours et plus précisément pendant la durée sensible des vacances scolaires EF. Tout Participant qui souhaiterait prolonger son séjour devra régler la différence de prix pour les formules de cours, les suppléments résidence, les assurances et les frais de changement de transport, et se conformer aux dates de la session en cours. EF s'engage à faire ses meilleurs efforts pour traiter les demandes spécifiques du Participant (notamment en cas de régime alimentaire spécifique). Toutefois, dans l'hypothèse où EF ne serait pas en mesure de traiter favorablement ces demandes, le Participant ne pourra en aucun cas obtenir le remboursement du séjour à l'exclusion du montant des options payantes qui n'auraient pas pu être mises en œuvre par EF. La date de départ du séjour ne pourra pas être décalée plus d'une fois. La deuxième demande de modification de la date de départ fera automatiquement l'objet d'une annulation de séjour par EF dans les conditions définies ci-après à l'article 6 (« Rétractation, modification, annulation, remboursement »). Certaines informations contenues dans la présente brochure et/ou signalées aux pages concernées peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat de voyage. EF s'engage à communiquer par écrit au Participant les modifications éventuelles susceptibles d'être apportées aux informations contenues dans la présente brochure. Le Participant est tenu d'informer EF, dans les plus brefs délais, de toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du présent contrat.
1.5. Garantie de Progrès EF ®
Le Participant ayant suivi un cours principal ou intensif de six (6) semaines minimum (quatorze (14) jours pour les participants de niveau plus avancé) et qui choisit de prolonger son séjour conformément à la « Garantie de progrès EF » prendra en charge les frais annexes aux cours, dont l'hébergement, les repas et les frais de voyage. Cette garantie n'est proposée que pour les destinations anglophones sur confirmation que EF. Si la validité du visa du Participant ne lui permet pas de prolonger son séjour dans son pays d'accueil, il pourra continuer à étudier gratuitement sur www.englishtown.com pour une durée maximale de trois (3) mois suivant la date de son retour.
2. Formalités administratives et sanitaires
2.1. Formalités administratives
Le Participant est responsable de la réalisation des formalités administratives nécessaires à l'entrée sur le territoire du pays de destination. Il est précisé que la responsabilité d'EF ne saurait être engagée en cas de refus de délivrance de visa, de refus d'entrée et de séjour ainsi que de tout autre obstacle temporaire ou permanent à l'entrée ou au maintien du Participant sur le territoire du pays de destination.
Le Participant devra être en possession soit d'une carte nationale d'identité valide (la carte d'identité est valable uniquement en Europe) soit d'un passeport personnel valide six (6) mois après le retour prévu au Luxembourg, France, Belgique et Allemagne (notamment obligatoire pour les Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle Zélande et l'Australie). Il est précisé qu'un EsTA (Electronic System for Travel Autorization) devra être obtenu pour permettre l'entrée sur les Etats-Unis. Les représentants légaux des Participant âgés de moins de dix-huit (18) ans (dix-neuf (19) ans au Canada) devront signer une décharge de responsabilité médicale. Le Participant devra être en possession d'un visa pour séjourner dans les pays suivants : Etats-Unis, Canada, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Costa Rica, Chine, Japon et Corée du Sud. Les formalités nécessaires à l'obtention d'un visa doivent être réalisées, par le Participant, auprès du Consulat et/ou de l'Ambassade du pays de destination. La durée d'obtention du visa varie selon la destination, elle est comprise entre trois (3) semaines et quatre (4) mois. Le refus de délivrance du visa, l'absence de visa ou de tout autre document administratif nécessaire dans le cadre des séjours EF ne peuvent pas être opposés à EF pour obtenir le remboursement des montants versés à EF par le Participant. Les Participants mineurs de nationalité Luxembourgeoise, française, belge ou allemande voyageant en Europe sans leur représentant légal avec une carte d'identité nationale en cours de validité doivent obligatoirement être munis d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par les autorités compétentes accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité du représentant légal. Les Participants qui ne sont pas de nationalité Luxembourgeoise, française, belge ou allemande doivent se renseigner auprès de leur Consulat ou de leur Ambassade du pays de destination afin de se procurer les documents nécessaires au franchissement des frontières pour se rendre dans le pays de séjour.
2.2. Formalités sanitaires
Dans certains pays, le Participant peut être dans l'obligation de prouver aux autorités locales, avant son entrée sur le territoire du pays de destination, qu'il est vacciné contre certaines maladies spécifiques. Des informations complémentaires sur ces obligations sanitaires sont, le cas échéant, communiquées dans les conditions spécifiques ou la confirmation du séjour. Le Participant doit être autonome et dans un état de santé compatible avec les déplacements, les activités, les structures d'accueil et la vie de groupe en général. Il est impératif qu'au moment de l'inscription, le Participant porte à la connaissance d'EF, par écrit, tout éventuel problème de santé, traitements médicaux, allergies, handicap, afin qu'EF puisse, en toute connaissance de cause, décider s'il est possible d'accepter ou non l'inscription du Participant. En cas de refus d'inscription, la responsabilité d'EF ne pourra en aucun cas être engagée. En outre, EF se réserve le droit de rapatrier le Participant aux frais du Participant pour des raisons de santé sans que la responsabilité d'EF puisse être engagée. Le séjour proposé par EF est adapté aux personnes à mobilité réduite dans la mesure où ces dernières sont autonomes pour se déplacer et participer aux éventuelles activités (selon les destinations et disponibilités).
2.3 Respect des lois impératives et/ou des usages et coutumes du pays de destination
Avant la date prévue pour le départ et tout au long de son séjour, le Participant a l'obligation de s'informer sur d'éventuelles lois impératives et/ou usages et coutumes applicables dans le pays de destination qui diffèrent de celles de son pays de résidence et ce afin d'éviter toute infraction de sa part avec ses lois et/ou usages et coutumes du pays de destination. La responsabilité d'EF ne pourra en aucun cas être engagée en cas de poursuites pénales et/ou civiles engagées contre le Participant pour cause de violation des prédites lois et/ou usage et coutumes ni pour tout autre dommage subi par Participant résultant du non-respect dans son chef desdites lois et/ou usage et coutumes.
3. Prix et modalités de paiement
3.1. Prix du séjour
1) Le prix du séjour est libellé en Euros et comprend :
• Le programme de cours choisi pour la durée souhaitée (voir la brochure). Le nombre de cours indiqué dans la brochure est variable selon le séjour choisi.
• L'hébergement chez l'habitant en chambre double en demi-pension la semaine et en pension complète le week-end (en ce compris l'hébergement pendant les périodes de congés scolaires).
• Un accès Wifi dans Campus Internationaux de Langues EF.
• Un test de Placement et un suivi de progrès.
• Le certificat EFSET de fin de séjour (assiduité exigée : quatre-vingts pourcent (80%) minimum ou quatre-vingt-dix pourcent (90%) pour les programmes Anglais des Affaires et Examens).
• Un accès à My EF.
• Les cours en ligne post-séjour de trois (3) à six (6) mois en fonction du type de cours (sauf pour la formule EF Estival).
Le prix du séjour est composé à quarante pourcent (40%) des frais de scolarité et à soixante pourcent (60%) de frais de séjour (dont les frais d'hébergement). Pour les Séjours de Longue Durée, les frais de scolarité sont basés sur un minimum de vingt (20) semaines de programme. Le coût par semaine des douze (12) premières semaines est de vingt pourcent (20%) supérieur au reste des semaines du programme.
2) Ne sont pas compris dans le prix du séjour :
• Les frais d'inscription (mentionnés ci-avant.
• Les manuels de cours Efekta™ (cf. article 4.5. « Manuels de cours »).
• Le transport du domicile du Participant jusqu'au lieu de séjour (sauf mention contraire).
• Les transferts aller aéroport/hébergement (proposés en option).
• Les transferts retour hébergement/aéroport.
• Les transports locaux.
• Les hébergements optionnels.
• La caution demandée pour tout hébergement résidentiel (restituée en fin de séjour si aucun dégât n'a été constaté). Le montant de ladite caution sera fixé par EF et connu au plus tard trente (30) jours avant le départ.
• Le supplément été en fonction de la destination et des dates de séjour.
• Les assurances optionnelles et/ou obligatoires (notamment les forfaits annulation et la couverture d'assurance assistance telles que mentionnées ci-après).
• Laccès Internet/WiFi et les frais de blanchisserie sur le lieu d'hébergement.
• Les repas non mentionnés ci-dessus (les déjeuners la semaine).
• Les frais d'examen officiels (TOEFL, TOEIC, Cam- bridge English…).
• Les frais de visa, de passeport ou de tout autre document administratif nécessaire au voyage et au séjour.
• Le coût des suppléments de frais bancaires sur place.
• Les activités et excursions ainsi que les dépenses personnelles.
• Toute prestation non expressément listée à la section 1 ci-dessus.
3.2. Validité des prix
Les prix des programmes EF ont été déterminés en fonction des données économiques connues au moment de l'impression du catalogue : date de référence pour le calcul des prix (04.06.2019). Les informations contenues dans cette brochure sont exactes et communiquées de bonne foi à la date de rédaction (12.08.2019). EF se réserve le droit d'augmenter le prix du cours si l'euro chute de plus de trois (3) pourcent (%) par rapport à la devise locale du pays de votre Campus International de Langue entre la période de la rédaction de cette brochure jusqu'à trente (30) jours avant le début du séjour. L'étudiant a le droit de réclamer une remise si la situation inverse arrive. Une surcharge ou réduction monétaire sera appliquée aux articles suivants : frais de cours, frais d'hébergement, transferts aéroportuaires et activités/excursions sur le lieu de destination. En cas d'augmentation du prix du séjour de plus de huit (8) pourcent (%), les dispositions de l'article 6.2 (« Modification ou annulation du séjour par EF ») seront applicables.

Prix de la brochure	Taux de change	Calcul	Nouveau prix
1000 € (taux de change 0.88 € Pour 1 USD)	Change-ment de prix entre 0.88 € et 0.89 € (pour 1 USD) Différence : 0.01	Nouveau taux de change (FX. 1000/ 0.88) *0.89	1011€

3.3. Offre promotionnelle vol
Pour les cours Intensifs et Examen de douze (12) semaines et plus, EF offre une contribution aux frais de vol (jusqu'à un maximum de huit cents (800) euros. Pour les cours Intensifs et Examen de quinze (15) semaines et plus, EF offre une contribution aux frais de vol jusqu'à un maximum de mille (1 000) euros. La réservation du vol devra être faite exclusivement par EF. Cette offre est non rétroactive, non cessible, non échangeable, non cumulable avec d'autres offres et non valable en cas d'extension du séjour. En cas de modification de destination, de type de cours ou de réduction de durée de séjour sous 8 semaines, avant ou après le départ, l'offre ne sera plus valable et le prix du billet d'avion dans sa totalité reviendra à la charge du Participant. Les éventuels suppléments de carburant et les taxes d'aéroport ne sont pas inclus dans cette offre. EF se réserve le droit d'annuler cette offre à tout moment. Cette offre est valable jusqu'au 30 septembre 2020.
3.4. Prise en charge du séjour par un tiers
Si le Participant bénéficie d'une prise en charge par un organisme tiers (entreprise, FPC, CF etc.), ce dernier sera redevable du montant du séjour en cas d'interruption conformément aux conditions décrites ci-dessous. EF se réserve le droit de poursuivre le Participant pour solliciter le paiement du séjour en cas de non-paiement de l'intégralité du prix du séjour par cet organisme. Si le Participant ne soumet pas les attestations de présence et autres documents requis pour le règlement de la formation via l'organisme tiers, EF se réserve le droit de poursuivre le Participant en vue d'obtenir le paiement du prix du séjour. En cas de passage d'un examen officiel obligatoire, si le Participant ne s'y présente pas, celui-ci devra procéder au paiement des frais de réinscription de l'examen. Le prix du séjour sera augmenté d'un montant de dix pourcent (10%) des frais de séjour afin de couvrir les frais de gestion administratifs liés à la prise en charge par un organisme tiers du prix du séjour. Il est précisé que le Participant est tenu d'assister à quatre-vingts pourcent (80%) des cours dispensés par les campus EF.
3.5. Paiement et modalités de règlement
3.5.1 EF Langues à l'Etranger
Dans un délai de trois (3) jours après l'inscription du Participant, EF transmettra au Participant une première facture d'acompte par courriel payable sous quatre (4) jours. Cette première facture est payable de suite par carte de crédit (si possible) ou par virement, celle-ci inclus les frais suivants : les frais d'inscription, le forfait annulation si réservé et l'assurance voyage et médicale Erika. Une deuxième facture de 20% des frais de séjour vous sera envoyée 30 jours après la date de votre inscription et celle-ci sera payable au plus tard dans les 14 jours. Une facture finale avec le solde restant dû de votre séjour vous sera envoyée 45 à 60 jours avant le début de votre séjour et sera payable dans les 14 jours au plus tard (30 jours avant votre départ). Pour tout paiements hors délais, EF se réserve le droit de vous imputer des frais de retard au taux légal en vigueur. Les réservations effectuées à moins de 2 mois de la date de départ recevront une facture unique comprenant la totalité des frais de séjour, payable dans les 14 jours et des frais de courrier pourront être imputés. Toutes promotions accordées au moment de la réservation restent uniquement valables aux conditions suivantes : respect du plan de paiement énoncé ci-dessus, pas de réduction ni du nombre de cours/semaine ni de la durée totale du séjour. Tout changement entrainera l'annulation des promotions accordées.
3.5.2. EF Année Académique à l'Etranger
Dans un délai de trois (3) jours après l'inscription du Participant, EF transmettra au Participant une première facture d'acompte par courriel payable sous quatre (4) jours. Cette première facture est

payable de suite par carte de crédit (si possible) ou par virement. celle-ci inclus les frais suivants : les frais d'inscription, le forfait annulation si réservé et l'assurance voyage et médicale Erika. Une deuxième facture de 2000€ vous sera envoyée 30 jours après la date de votre inscription et celle-ci sera payable au plus tard dans les 14 jours. Une facture finale avec le solde restant dû de votre séjour vous sera envoyée 45 jours avant le début de votre séjour et sera payable dans les 14 jours au plus tard (30 jours avant votre départ). Pour tout paiements hors délais, EF se réserve le droit de vous imputer des frais de retard au taux légal en vigueur. Les réservations effectuées à moins de 2 mois de la date de départ recevront une facture unique comprenant la totalité des frais de séjour, payable dans les 15 jours et des frais de courrier pourront être imputés. Toutes promotions accordées au moment de la réservation restent uniquement valables aux conditions suivantes : respect du plan de paiement énoncé ci-dessus, pas de réduction ni du nombre de cours/semaine ni de la durée totale du séjour. Tout changement entraînera l'annulation des promotions accordées.
3.6. Non-respect de plan de paiement
En cas de non-respect du plan de paiement ou/et changement de type de cours, de durée ou de destination, EF se réserve le droit de modifier le ou les promotions accordées lors de l'inscription. Le solde du prix du séjour doit être réglé au plus tard trente (30) jours avant le départ, sans rappel de la part d'EF. Tous les règlements peuvent s'effectuer par carte bancaire (American Express et carte Electron non admises) ou virement bancaire. Tout paiement par virement devra être effectué sur le compte bancaire dont les coordonnées sont indiquées sur la facture adressée au Participant. Moins de trente (30) jours avant la date de départ, les paiements devront impérativement être effectués par virement uniquement.
3.7. Recouvrement
En cas de défaut de paiement et à compter d'une mise en demeure adressée au Participant et/ou son représentant légal, la créance produira des intérêts au taux légal. EF bénéficiera en outre de l'article 12 de la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement. (« Les créances résultant de contrats conclus entre un professionnel et un consommateur sont de plein droit productives d'intérêts au taux légal à partir de l'expiration du troisième mois qui suit la réception des marchandises, l'achèvement des travaux ou la prestation de services »).

L'intégralité des frais relatifs au recouvrement de la créance due à EF sera mise à charge du Participant. Ces frais ne feront pas courir d'intérêts et devront être remboursés par EF en même temps que le principal de la dette.
Les frais relatifs au recouvrement des montants dus à EF seront à l'unique charge du Participant fautif.
Ces frais comprennent, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Le coût des lettres de rappel (5,00 € / par lettre de rappel)
- Le coût des mises en demeure (10,00 € / par courrier recommandé)
- Le coût des recherches administratives au Luxembourg et à l'étranger (adresses, etc) (5,00 € / recherche)
- Le coût d'une requête de demande de renseignements déposée auprès de la Justice de Paix compétente, évalué à 30,00 €
- Le coût d'une requête en matière d'ordonnance de paiement, évalué à 75,00 €
- L'intégralité des coûts exposés par la Société en vue du recouvrement de la créance due (frais d'huissier, frais d'avocat, etc).

4. Modalités du séjour
4.1. Transport aérien
EF peut prendre en charge l'organisation du transport aérien du Participant en le mentionnant sur le bordereau d'inscription. De plus, EF peut faire une proposition de vol à un tarif avantageux au Participant à condition de le mentionner sur le bordereau d'inscription, lequel devra confirmer immédiatement l'acceptation de la proposition de vol en réglant le montant du billet à EF afin qu'EF puisse procéder à l'émission du billet d'avion. En cas de demande d'annulation ou de modification du voyage, le Participant devra contacter le bureau EF listé à l'article 15 « Disposition Générales » afin de se renseigner sur les modalités et éventuelles pénalités à la charge du Participant. Tout changement devra être confirmé par écrit et pourra faire l'objet de pénalités. Lorsqu'EF réserve un billet d'avion (Fixed Fare) sur demande et accord de l'étudiant, ce dernier accepte d'être soumis aux conditions générales et spécifiques de vente de la ou des compagnies aériennes. EF n'est pas responsable des changements d'horaires, d'itinéraires ou d'annulation de vol par la compagnie aérienne. De même pour les retards pour cause d'intempéries, de problèmes mécaniques, de grèves ou de surbooking. Tout frais lié à un re-booking, un changement d'itinéraire ou une annulation à la demande de l'étudiant seront à supporter par ce dernier. EF se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires pour les taxes aéroportuaires, taxes gouvernementales et les fluctuations des prix du carburant frais indépendants de la volonté d'EF. Si un Participant bénéficie d'une offre promotionnelle sur un vol EF, en cas de modification de la part du Participant de la destination, du type de cours ou de la durée de séjour, l'offre n'est plus valable et le prix du nouveau billet sera à la charge du Participant. EF pourra utiliser les compagnies aériennes suivantes : Luxembourg – Luxair / groupe Air France – EasyJet-Sncf / Malte : Air Malta, Lufthansa / Irlande : Aer Lingus - Air France - British Midlands - British Airways / Grande- Bretagne : Air France - British Airways - British Midlands – EasyJet-Eurostar / Australie : Australian Airlines – Quantas - Air France - Lufthansa - British Airways / Etats-Unis : Air France - Delta Airlines - American Airlines – British Airways - Continental Airlines
4.2. Accueil-transfert
Le Participant peut souscrire à l'option « accueil-transfert à l'arrivée » en le mentionnant sur le bordereau d'inscription. Dans ce cas, un agent de transfert viendra chercher le Participant sur l'aéroport d'arrivée et l'amènera jusqu'à son lieu d'hébergement. Le service accueil-transfert est assuré le dimanche uniquement et entre 7h et 21h, heure locale. Une période d'attente peut être à prévoir en cas d'arrivée successive de plusieurs Participants sur un même aéroport. EF ne peut être tenue responsable des retards dus au trafic, travaux et accidents éventuels. Le prix de l'option « accueil-transfert à l'arrivée » varie selon la destination (voir la brochure). Ce prix couvre les frais administratifs, d'accueil et de transport. Les coordonnées de vol doivent être transmises à EF au plus tard dix (10) jours avant la date de départ. A défaut, cette prestation ne pourra pas être assurée par EF. En cas d'annulation de cette prestation par le Participant notifiée par écrit au minimum deux (2) jours ouvrés avant le jour du départ, EF s'engage à rembourser ladite prestation à hauteur des montants effectivement payés par le Participant.
Si moins de trois (3) Participants ont effectivement souscrit à l'option « accueil-transfert à l'arrivée » pour le même départ et aux mêmes heures, EF se réserve le droit d'annuler ce service par e-mail, au moins trois (3) jours avant le début du programme.
4.3. Dates de séjour
EF se réserve le droit d'avancer ou de reculer jusqu'à soixante-douze (72) heures les dates de début et de fin de séjour en fonction des disponibilités des vols réservés par EF pour les séjours « Programme EF Langues à l'Etranger et EF Un An d'Etudes à l'Etranger. En cas de modification des dates de séjour, les dispositions de l'article 6.2 (« Modification ou annulation du séjour par EF ») seront adressées par EF. Les dates de session sont indiquées dans le tableau intitulé "dates de début de session" de la brochure. Sauf mention contraire, l'arrivée sur site se fait un jour avant la date de début de session (le dimanche) et le départ un jour après la date de fin de séjour (le samedi).
4.4. Hébergement
En fonction des villes de séjour, le Participant pourra opter pour un séjour en famille d'accueil, en résidence, en campus ou dans un resort EF. Sauf mention contraire, la chambre du Participant est réservée comme suit du dimanche au début du programme jusqu'au samedi midi suivant le dernier jour de cours. Des frais supplémentaires pourront être exigés du Participant en cas d'arrivée en avance ou de départ tardif de l'hébergement.
Un régime alimentaire spécifique (tel que végétarien) peut être proposé au Participant avec un surcoût dont le montant varie suivant le type de régime alimentaire sollicité et la destination.
4.4.1. Résidences, campus/camp et resorts
a) Pour les séjours en résidence, campus/camp ou resort EF, les lieux de résidence, pourront être modifiés par EF dans les conditions prévues à l'article 6.2 (« Modification ou annulation du séjour par EF »). EF s'engage à faire de son mieux pour rechercher des infrastructures de qualité égale à celles présentées dans la brochure et à tenir informés les Participants du lieu exact de l'affectation.
b) Pour tout hébergement en résidence, campus ou resort EF, une caution sera demandée au Participant à son arrivée (celle-ci peut être retenue en cas de dégradation ou de perte des clés).
c) Dans tous les centres résidentiels européens, les Participants seront logés par nationalité par mesure de sécurité.
d) Les centres résidentiels ou camps sont des universités, pensionnats, écoles anglaises ou auberges de jeunesse dont EF loue les locaux pendant l'été. Il est possible que des Participants à un autre organisme de voyages linguistiques soient hébergés dans la même résidence que les Participants EF.
f) Sur certaines destinations, EF utilise plusieurs resorts, camp, campus et résidences (Malte, Oxford, Brighton et Londres par exemple). Ainsi sur une même ville de destination, la catégorie, les infrastructures, la taille des chambres, les standards, la proximité des lieux des cours ou des activités, etc. peuvent varier. EF ne peut garantir une réservation sur un hôtel ou résidence en particulier, le choix des hôtels/résidences/camp/campus et le placement des participants sont exclusivement fixés par la direction locale d'EF qui procèdent au placement selon les disponibilités. Ainsi, le choix de l'hôtel/résidence/campus/camp et/ ou sa situation géographique ne pourront justifier une demande d'annulation ou toute autre demande à l'encontre d'EF.
g) Un téléphone pour appels entrants peut être mis à disposition du Participant.
h) Sur certaines destinations une buanderie pourra être mise à disposition une fois pendant la durée du séjour et sur demande du Participant. Ni EF, ni ses prestataires ne peuvent être tenus pour responsables de tout dégât survenu suite à l'utilisation d'une machine à laver, d'un sèche-linge ou d'un fer à repasser. L'utilisation du matériel mis à disposition du Participant relève de sa seule responsabilité et doit être faite conformément aux règles d'utilisation inscrites dans la buanderie.
i) Le linge de maison (draps, éventuelles serviettes, etc..) sera changé, en général, une fois par semaine.
j) Les transports en commun sur place ne sont pas compris dans le prix du séjour. Sur place, il sera expliqué au Participant comment se procurer une carte de transport locale (à ses frais).
4.4.2. Hébergement chez l'habitant / Familles d'accueil
a) Dans la plupart des cas, le Participant partagera sa chambre avec au minimum un autre Participant EF du même sexe.
b) Un téléphone pour appels entrants peut être mis à disposition du Participant.
c) L'utilisation des machines à laver le linge au sein des familles d'accueil peut être payante (le prix varie en fonction de la famille d'accueil). Ni EF, ni ses prestataires ne peuvent être tenus pour responsables de tout dégât survenu suite à l'utilisation d'une machine à laver, d'un sèche-linge ou d'un fer à repasser. L'utilisation du matériel mis à disposition du Participant relève de sa seule responsabilité et doit être faite conformément aux règles d'utilisation inscrites dans la buanderie (le cas échéant).
e) Le linge de maison (draps, éventuelles serviettes, etc..) sera changé, en général, une fois par semaine.
f) L'accès à Internet peut être payant et le prix varie en fonction de la famille d'accueil.
f) Les coordonnées de la famille d'accueil (nom, téléphone et adresse) sont communiquées et disponibles sur l'espace participant My EF en moyenne dix (10) jours avant le départ. Dans certains cas, notamment en cas d'inscription tardive (moins de six (6) semaines avant le départ) ou de désistement de la famille d'accueil, il peut arriver que les coordonnées soient communiquées jusqu'au jour du départ. EF fera ses meilleurs efforts pour avertir le Participant aussi rapidement que possible. Ces changements portent sur un élément non essentiel du contrat et ne pourront donner droit une aucune indemnité, ni à annulation ou remboursement du séjour.
g) Toutes les familles d'accueil ont fait l'objet d'une sélection de la part des responsables locaux et appartiennent généralement à la classe moyenne (middle class). Les familles d'accueil peuvent être d'origine ethnique, de niveau social ou de religion différentes, être mono ou biparentales, avoir ou non des enfants, vivre en ville, en banlieue ou en zone rurale.
h) Les familles d'accueil ne se trouvent pas systématiquement sur le lieu de la destination exact mentionné sur les pages destinations. Les familles d'accueil peuvent être disponibles sur tout l'état ou la région de la destination ou dans les états ou régions voisin(e)s de la destination mentionnée.
4.5. Cours de langue
Le Participant s'engage à effectuer le test de niveau My EF au minimum six (6) semaines avant la date prévue du départ. Ce test permettra de placer le Participant dans le niveau de cours adéquat. Le Participant qui n'aura pas effectué ce test l'effectuera à la place du premier cours. La moyenne de Participants dans un groupe de niveau est en principe de quinze (15) Participants. Les cours sont dispensés dans toutes les centres EF sur une plage étalée du lundi au samedi, de 9h00 à 20h00. Dans le cas où le Participant aurait cours le samedi, le Participant bénéficiera de deux (2) jours de récupération incluant le lundi ou le vendredi. En façon générale, les centres EF ne sont pas ouverts pendant les jours fériés officiels du pays de séjour et les cours ne sont en principe pas rattrapés. La durée moyenne de chaque cours est fixée à quarante (40) minutes, les cours sont organisés par blocs de deux (2) fois quarante (40) minutes. Pour tous les séjours, le test de positionnement linguistique est obligatoire avant le départ via la plateforme My EF. Pour les Participants débutants, si le nombre de participants est inférieur à cinq (5), EF se réserve le droit de réduire le nombre de cours hebdomadaires ou dans des circonstances exceptionnelles, de ne pas offrir tous les niveaux si le nombre de Participants est insuffisant. Si le Participant n'a pas le niveau requis pour le cours choisi, EF le réorientera vers une formule adaptée à son niveau, ce qui pourra, le cas échéant, entraîner une facturation supplémentaire.
Certains cours nécessitent au minimum le niveau B1 ou B2, en application du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), comme présenté ci-dessous :
- Niveau B2 requis : Préparation aux examens, Cours + Stage.
Les frais d'inscription aux examens choisis sont dus par le Participant lors de l'inscription dans le centre d'examens concerné. Le paiement se fera directement auprès du centre d'examen et non à EF. Il est de la responsabilité du Participant de contacter le centre d'examen pour s'informer des pièces nécessaires au passage d'examen de langue.
4.6. Manuels de cours
Les manuels de cours Efekta™ sont en supplément au prix défini ci-après.
Destinations anglophones :
• Une (1) à six (6) semaines : quarante-cinq (45) euros ;
• Sept (7) à douze (12) semaines : quatre-vingt-cinq (85) euros ;
• Treize (13) à dix-huit (18) semaines : cent trente-cinq (135) euros ;
• Pour six (6) semaines supplémentaires : trente-cinq (35) euros par tranche de six (6) semaines ;
• Vingt (20) euros par livre de " Anglais des Affaires "
Destinations non anglophones :
• Une (1) à neuf (9) semaines : soixante-quinze (75) euros ;
• Dix (10) à dix-huit (18) semaines : cent quarante-cinq (145) euros ;
• Dix-neuf (19) à vingt-sept (27) semaines : cent quatre-vingt-quinze (195) euros ;
• Pour neuf (9) semaines supplémentaires : soixante-cinq (65) euros par tranche de neuf (9) semaines.
EF Un Semestre à l'Etranger (6 mois)
• Centres anglophones : 140€
• Centres non-anglophones : 190€
• Préparation aux examens : 340€
• Cours Advanced Diploma : 185€
EF Un An d'Etudes à l'Etranger (9 mois)
• Centres anglophones : 190€
• Centres non-anglophones : 255€
• Préparation aux examens : 390€
• Cours Advanced Diploma : 255€
EF Une Année académique (11 mois)
• Centres pour l'anglais : 250€
• Centres non-anglophones : 285€
• Préparation aux examens : 455€
• Cours Advanced Diploma : 340€
Merci de nous contacter pour plus d'informations concernant le matériel pédagogique des programmes EF Préparation Universitaire et de nos programme Pré-Masters et pre-MBAs.
4.7. Arrivée tardive ou absence
En cas d'arrivée tardive ou d'absence partielle ou totale au programme, aucun remboursement ne sera accordé par EF. Les périodes d'absence n'ouvrent pas droit à des prolongations de séjour équivalentes.
4.8. Cours d'intérêt spécifique et Préparation aux Examens
Les cours d'intérêt spécifique et Préparation aux Examens sont à définir avec l'école lors de l'arrivée du Participant au centre EF et en fonction du niveau de langue du Participant. Ces cours sont proposés au
Participant uniquement si le centre EF a suffisamment de Participants. Si le cours souhaité n'est pas proposé, le Participant devra choisir parmi les autres cours disponibles sur place par le centre EF.
4.9. Cours en ligne one-to-one
EF propose des cours en ligne one-to-one en combinaison avec un cours d'anglais EF Intensif ou EF Principal au tarif de soixante-quinze (75) euros par leçon ou de deux-cent cinquante (250) euros par forfait de six (6) leçons. Il s'agit de leçons privées de quarante (40) minutes avec un enseignant. Les cours sont effectués en ligne pendant les cours ou après la fin de la formation (jusqu'à six (6) mois maximum après la date de retour). Les tarifs qui précèdent peuvent être sujet à variation qui sera communiquée en temps et lieu utile par EF.
4.10. Programme « Stage EF »
Le programme de « Stage EF » est disponible pour tout séjour d'une durée minimum de huit (8) semaines, sauf pour les séjours à destination de Pékin et/ou Vancouver qui peuvent être d'une durée inférieure à huit (8) semaines. Les tarifs applicables au programme « Stage EF » peuvent être communiqués sur simple demande du Participant.
Le programme de « Stage EF » comprend une préparation et un maximum de cent (100) heures d'observation à temps partiel, non rémunérées et non indemnisées. Ce programme est soumis aux législations en vigueur du pays de destination. En cas d'annulation de ce programme de la part du Participant, aucun remboursement ne sera possible.
4.11. Crédits Activités
Les crédits activités restant à la fin du séjour peuvent être transférés sur un autre séjour dans une période maximum de douze (12) mois après la fin du premier séjour ou peuvent être remboursés dans les trois (3) mois suivant le séjour si le montant est supérieur à quinze (15) euros.
4.12. Service My EF
Tout Participant reçoit un accès en ligne pour le site My EF, sur lequel ses informations personnelles, son adresse mail, son adresse email et sa date de naissance seront sauvegardées. Le Participant pourra mettre en ligne des photos, des vidéos et des liens, participer à des évènements, poster des commentaires et échanger des messages. Toute correspondance, photo ou autre média utilisés sur ce site est privée et EF ne sera pas responsable de leur contenu. Les représentants légaux des Participants mineurs donnent leur consentement pour l'utilisation du service My EF.
4.13 Séjour en groupe encadré
Nos séjours en groupe n'incluent pas les vols aller-retour accompagnateur ou un leader EF. Les transferts entre le Campus EF ou lieu d'hébergement et l'aéroport sont inclus. La taille minimale du groupe est de 17 étudiants. Il est possible d'organiser des groupes plus petits moyennant supplément. EF se réserve le droit d'annuler les groupes de moins de 17 personnes jusqu'à 28 jours avant la date de départ. Les taxes aéroportuaires et les surcharges pétrolières seront ajoutées au paiement du voyage en groupe.

5. Assurance et responsabilité
5.1. Assurance Erika
La couverture de l'assurance Erika Insurance Ltd. : cette couverture d'assurance est automatiquement incorporée au dossier afin de garantir la protection du Participant tout au long du séjour contre, notamment les risques suivants : maladie & accident, bagages et biens, retards, interruption du programme, responsabilité civile et protection légale. Toutefois, le Participant est libre de sélectionner l'assurance de son choix et d'adhérer à Erika Insurance Ltd. sera annulée sans frais si une attestation d'assurance tiers parvient à EF soixante (60) jours avant le départ. Faute d'attestation fournie pour le Participant, EF se réserve le droit d'annuler le séjour. Le Participant doit emporter sur le lieu du séjour une copie de sa police d'assurance mentionnant son nom, adresse, numéro de téléphone et numéro de Participant. Aucune souscription à la couverture d'assurance Assistance Erika ne pourra intervenir après le premier jour de début du programme, ni au cours du séjour. Les conditions tarifaires de la couverture d'assurance Erika Insurance et l'adhésion à Erika Insurance Ltd. sera annulée sans frais si une attestation d'assurance tiers parvient à EF soixante (60) jours avant le départ. Faute d'attestation fournie pour le Participant, EF se réserve le droit d'annuler le séjour. Le Participant doit emporter sur le lieu du séjour une copie de sa police d'assurance mentionnant son nom, adresse, numéro de téléphone et numéro de Participant. Aucune souscription à la couverture d'assurance Assistance Erika ne pourra intervenir après le premier jour de début du programme, ni au cours du séjour. Les conditions tarifaires de la couverture d'assurance Erika Insurance et l'adhésion à Erika Insurance Ltd. les tarifs s'ajoutant aux prix du séjour pour toute souscription :
Europe : cinquante-cinq (55) euros pour les deux (2) premières semaines et trente (20) euros par semaine supplémentaire. Etats-Unis et autres destinations : quatre-vingt-cinq (85) euros pour les deux (2) premières semaines et quarante (40) euros par semaine supplémentaire. Pour toute inscription à un cours australien, les autorités australiennes exigent en sus la souscription à l'OSCH (Overseas Student Health Cover). Les tarifs sont communiqués par EF sur simple demande du Participant. Concernant la session de septembre, les Participants ayant choisi l'option « trois semaines supplémentaires examens de Cambridge » devront prolonger d'autant leur couverture d'assurance, soit vingt (20) euros par semaine en Europe et quarante (40) euros par semaine hors Europe. La couverture d'assurance Erika pourra être prolongée jusqu'à dix (10) semaines après la fin des cours du Participant. Les tarifs de ce supplément sont communiqués par EF sur simple demande du Participant. Une information écrite concernant les risques couverts par ces polices d'assurance peut être communiquée au Participant sur simple demande.
5.2. Assurance Moderna Forsakringar
Assurance responsabilité civile professionnelle : Moderna Forsakringar, Sveavagen 167, SE-10434 Stockholm, Suède. Cette assurance couvre, à hauteur de cinq millions (5 000 000) euros par sinistre, les conséquences de la responsabilité civile professionnelle prenant en charge les dommages qui seraient causés au Participant du fait d'EF ou de ses préposés, succursales ou mandataires EF. Garantie de solvabilité assurant le remboursement intégral du séjour hors frais d'inscription et la prise en charge du rapatriement des Participants au cas où la société serait défaillante : APST IM075 10 0204.
5.3. Le forfait annulation maladie/emploi
Forfait facultatif au prix de quatre-vingt-quinze (95) euros pour courts séjours et de cent-quatre-vingt-quinze (195) pour les longs séjours doit être souscrit lors de l'inscription et réglé au moment du premier acompte, il est non remboursable. Sur présentation d'un justificatif approprié (maladie, décès : frère, sœur, père ou mère, accident, perte d'emploi ou obtention d'un emploi) empêchant le Participant de participer au séjour prévu) à faire parvenir dans les 10 jours suivant la demande d'annulation. Cette dernière sera à remettre par lettre recommandée à l'attention de la Direction du bureau EF. Le forfait annulation permettra le remboursement intégral des sommes qui auront été versées, sauf les frais d'inscription et le montant du forfait annulation lui-même, pour
5.4. Le forfait-annulation examen
Forfait facultatif au prix de quatre-vingt-quinze (95) euros. Sur présentation d'un justificatif approprié, le forfait-annulation permet le remboursement intégral des sommes qui auront été versées, sauf les frais d'inscription et le montant du forfait-annulation lui-même, pour réussite ou échec à un examen empêchant le Participant de participer au séjour prévu ou dans le cas où les dates d'examens officiels ne seraient pas compatibles avec la date de début du séjour choisi. Il suffit, pour y souscrire, de cocher la case prévue à cet effet sur le bordereau d'inscription.
Ce forfait annulation peut être souscrits jusqu'à sept (7) jours après la date d'inscription du Participant.
5.5. Responsabilité et force majeure
EF est responsable de la bonne exécution du contrat. Toutefois, elle ne peut être tenue responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat imputables au Participant, à un tiers au contrat ou à un cas de force majeure. La responsabilité d'EF ne saurait être engagée en cas de (liste incluant mais n'étant pas limitée à) incendies, intempéries, faits de guerre, émeutes, actes de terrorisme, catastrophes naturelles, actes gouvernementaux, défaillances de fournisseurs ou sous-traitants, grèves, arrestations civiles, activités criminelles/ terroristes ou activités de guerre, menaces terroristes, urgences de santé publique ou toute autre cause n'étant pas sous le contrôle unique d'EF. Ces conditions n'affectent pas les droits du consommateur comme défini dans votre pays de résidence.
En cas de vente par EF d'un billet d'avion dans le cadre du séjour, cette dernière ne pourra pas être tenue pour responsable d'éventuelles modifications de horaires des compagnies aériennes. EF ne pourra pas être responsable en cas de changement d'horaire ou d'annulation par la compagnie aérienne pour des raisons mécaniques, climatiques, mouvements sociaux, surbooking ou retard. EF ne saurait être tenue responsable en cas de défaut de confirmation du billet retour par le Participant à réaliser auprès de la compagnie aérienne. De même, EF ne saurait être tenue pour le retard, EF se s'engage à lui apporter une aide appropriée sans retard excessif. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette assistance et dans le cas où les difficultés rencontrées par le Participant auraient été causées de façon intentionnelle par ce dernier ou du fait de sa négligence, EF se réserve le droit de facturer au Participant des frais d'assistance.
6. Rétractation, Modification, annulation et remboursement
6.1. Droit de rétractation
Conformément aux articles L.221-3 et L.222-9 du Code de la consommation concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance, EF donne le droit au Participant de se rétracter par recommandé adressé à l'agence EF Luxembourg, sans indication de motif et sans pénalité, dans un délai de 14 jour calendaire à compter de la conclusion du contrat.
6.2. Modification ou annulation du séjour Si EF, avant le départ du Participant
- est contraint de modifier ou annuler un des éléments essentiels du contrat notamment à la suite d'un évènement extérieur (cas de force majeure, fait de guerre, etc.) qui s'imposerait à elle ;
- est dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences particulières du Participant acceptées par EF ; ou - applique une augmentation du prix du séjour supérieure à huit (8) pourcent (%) ;
- EF avertira le Participant dans les meilleurs délais, par courriel ou par courrier :
- des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du séjour ; et
- s'il y a lieu, de la prestation alternative proposée ainsi que de son prix.
A réception du dit courriel ou courriel, le Participant aura alors la faculté, soit de résilier le contrat, soit d'accepter la modification proposée par EF. En l'absence de réponse de la part du Participant dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception du dit courrier ou courriel, les modifications proposées par EF seront réputées acceptées par le Participant. En cas de demande de résiliation du contrat du Participant obtenant le remboursement, sans pénalité, de la totalité des sommes versées pour le séjour sans retard excessif et au plus tard quatorze (14) jours après la résiliation du contrat. Si la modification de voyage de substitution proposée par EF entraîne une baisse de qualité du séjour ou de son coût, le Participant bénéficiera d'une réduction de prix adéquate.
6.3. Annulation par le Participant
Le Participant peut annuler son séjour à tout moment suivant les conditions de paiement. Toute annulation ou modification doit faire l'objet d'une lettre recommandée adressée à la Direction EF. Dans tous les cas, le forfait annulation, les frais d'inscription et les frais de courrier ne sont pas remboursés et s'ajoutent aux frais indiqués ci-dessous. Cependant, si des circonstances inévitables et extraordinaires surviennent à la destination ou dans sa proximité immédiate, et affecteraient de manière significative la performance d'EF ou le transport vers la destination, les frais d'inscription pourraient être remboursés. Toute annulation tardive doit être reçue avant 14h00 heure locale le vendredi avant le début du séjour afin de pouvoir obtenir le remboursement des frais de transferts si réservés.
6.3.1. Avec forfait annulation
Sur présentation d'un certificat médical ou d'accident, la totalité des sommes versées sera restituée au Participant à l'exception des frais d'inscription et du montant des forfaits annulation.
6.3.2. Sans forfait annulation
• Séjours hors les Etats-Unis
En cas d'annulation plus de 45 jours avant la date de début des cours, les frais de séjour vous seront entièrement remboursés à l'exception du premier acompte. Il sera de refus de visa, le premier acompte vous sera également remboursé. En cas d'annulation de 16 à 44 jours avant la date de début des cours, EF se réserve le droit de retenir 40% des frais de services et d'hébergement (pour un maximum de 2500€) afin de couvrir les frais engagés. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de début des cours, EF se réserve le droit de retenir 50% des frais de cours. EF se réserve également le droit de retenir 40% des frais de services et d'hébergement (pour un maximum de 2500€) afin de couvrir les frais engagés.
• Séjours aux Etats-Unis
En cas d'annulation plus de 45 jours avant la date de début des cours, les frais de séjour vous seront entièrement remboursés à l'exception des frais d'inscription, des frais de courrier, du forfait annulation et du premier acompte pour un montant de 500€. Il sera de refus de visa, le premier acompte vous sera également remboursé. En cas d'annulation moins de 45 jours avant la date de début des cours, EF se réserve le droit de retenir 500€ pour couvrir les frais d'inscription, d'administration et l'hébergement. EF se réserve également le droit de retenir un maximum de 500€ pour couvrir les frais d'inscription, les frais de courrier, le forfait annulation et le premier acompte. En cas de refus de visa, le premier acompte vous sera également remboursé.
• Dans le cas où le Participant entre sur le territoire des Etats-Unis avec un visa I-20 obtenu grâce à EF et annule son séjour avant la date de début de séjour, ou ne se présente pas sur place :
- Pour un séjour de moins de 12 semaines, EF conservera tous les frais de scolarité jusqu'à quatre (4) semaines, les frais de logement engagés par EF jusqu'à un montant maximum de cinq cents (500) euros pour les frais non-remboursables, y compris les frais administratifs. EF conservera également le premier acompte, les frais d'inscription, les frais de courrier recommandé et le forfait annulation.
- Pour un séjour de plus de 12 semaines, EF conservera tous les frais de scolarité jusqu'à six (6) semaines, les frais de logement engagés par EF jusqu'à un montant maximum de cinq cents (500) euros pour les frais non-remboursables, y compris les frais administratifs. EF conservera également le premier acompte, les frais d'inscription, les frais de courrier recommandé et les frais du forfait annulation.
Les conditions de remboursement applicables aux titres de transport sont décrites dans la proposition de vol ou dans les conditions générales des billets pris avec EF (voir conditions sur le formulaire de vol EF). Les frais supplémentaires, notamment concernant le matériel scolaire, ne seront pas remboursés par EF au Participant. Tout séjour EF interrompu ou abrégé, ou toute prestation non utilisée du fait du Participant, et pour lequel aucun vol ne lui aurait été alloué à aucun remboursement de séjour. En cas d'arrivée tardive, de non-présentation ou d'absence partielle ou totale du programme, aucun remboursement ne sera accordé au Participant. Les périodes d'absence n'ouvrent pas droit à des prolongations de séjour équivalentes. Tout Participant ayant manqué le départ de son avion voyagera par ses propres moyens et à ses frais et ne pourra pas justifier l'annulation et le remboursement du séjour. L'expiration ou l'absence des papiers d'identité du Participant, la non-obtention du visa ou documents nécessaires au Participant au voyage ou au séjour ne seront pas opposables à EF pour bénéficier d'un remboursement et/ou de dommages et intérêts (sauf disposition contraire précisée dans les présentes conditions générales).
6.4. Interruption du séjour
Les tarifs sont basés sur une durée de séjour minimum de vingt (20) semaines. En cas d'interruption du programme avant la fin du séjour inférieure, un supplément de vingt pourcent (20%) du prix du séjour sera appliqué. En cas de non-respect du règlement intérieur EF (notamment toute tentative de consommation d'alcool et/ou d'une quelconque substance illicite est totalement interdite et fera l'objet d'un renvoi immédiat.) et/ou infraction à la loi locale, le Participant sera automatiquement renvoyé du programme EF. En cas de mauvaise conduite, comportement psychologique anormal, mauvais esprit caractériné, EF se réserve le droit de procéder au renvoi du Participant. Tous les frais (transport, encadrement, rapatriement, justice...) engendrés par cette procédure d'exclusion seront à la charge du Participant qui s'engage à les régler avant son retour au Luxembourg, en France, en Belgique ou en Allemagne. Les frais supplémentaires, notamment concernant le matériel scolaire, ne sont pas remboursés par EF au Participant. A l'exception des cas dans lesquels l'interruption du séjour résulte notamment d'un défi ou d'une faute grave du Participant (notamment le non-respect du règlement intérieur EF), EF remboursera le Participant selon les conditions suivantes :
Séjours aux Etats-Unis Pour toute interruption de séjour à l'initiative du Participant, ce dernier devra impérativement en informer par écrit le Direction d'EF et remplir un formulaire d'interruption de séjour (Booking Course Notification (BCN)) distribué par le centre EF de l'étudiant. Le remboursement en euro ne pourra émaner que d'EF et sera effectué dans les quarante-cinq (45) jours ouvrés suivant le dernier jour de cours de l'étudiant (réduit à trente (30) jours pour les séjours en Californie). Chaque semaine commencée (soit un jour de présence du Participant) sera considérée comme due. L'assurance personnelle souscrite auprès d'Erika Insurance Ltd. n'est pas remboursable.
• En cas d'interruption d'un séjour d'une durée inférieure ou égale à quatre (4) semaines : EF se réserve le droit de retenir cent pourcent (100 %) des frais de scolarité, des frais de logement engagés par EF et un montant maximum de cinq cents (500) euros (deux cent cinquante (250) euros pour les séjours en Californie) pour les frais non-remboursables, y compris les frais administratifs.
• En cas d'interruption d'un séjour d'une durée supérieure à quatre (4) semaines :
• Si la notification de l'interruption de séjour par le Participant intervient pendant les quatre (4) premières semaines de cours : EF conservera les frais de scolarité, les frais de séjour des quatre (4) premières semaines et un montant maximum de cinq cents (500) euros pour les frais non-remboursables, y compris les frais administratifs.
• Si la notification de l'interruption de séjour par le Participant intervient entre le début de la cinquième (5ème) semaine de cours et avant la moitié (cinquante pourcent (50%)) de son séjour (ou après les soixante pourcent (60%) du séjour pour la Californie) : le Participant ne recevra aucun remboursement de la part d'EF.
6.4.1. Interruption du séjour pour mauvaise conduite du Participant En cas de mauvaise conduite, comportement psychologique anormal ou mauvais esprit caractériné du Participant, EF se réserve le droit de procéder au renvoi immédiat du Participant. Tous les frais (rapatriement, justice, hébergement, etc.) engendrés par EF dans le cadre de cette procédure d'exclusion seront à la charge du Participant ou de son représentant légal qui s'engage à les régler avant le retour de ce Participant. Il sera non domicile. Dans l'hypothèse de la violation du règlement intérieur, le représentant légal du Participant accepte d'ores et déjà de dégager EF de toute responsabilité en ce qui concerne le voyage de retour du mineur qui aura été accompagnement par le Participant. En cas d'expulsion pour faute grave (évaluée par les codes de conduite signés par le Participant dans le centre EF), absences répétées, non adéquatité (moins de quatre-vingts pourcent (80%)) ou lettre d'avertissement, aucun remboursement ne sera accordé. Dans le cas où le Participant serait renvoyé du centre EF pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne sera dû au Participant. Le visa du Participant est immédiatement annulé en cas d'expulsion du Participant de l'un des centres EF. Dans certaines écoles, une vidéosurveillance est utilisée et peut servir de preuve en cas de non-respect du règlement intérieur EF.
6.5 Changement après le début des cours
Les étudiants qui souhaitent procéder à un changement après le début de leur cours devront payer des frais de changement de cent-cinquante euros (150€). Un tel changement ne saurait faire un changement entraînant une baisse du prix de son séjour ; passer par exemple d'un cours Intensif à un cours Général ou changer de destination pour une destination moins chère ne recevra aucun remboursement pour la différence de prix.
7. Réclamation
Toute réclamation liée au déroulement du séjour devra impérativement être adressée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai au service clients géré par EF Education First S.A.R.L. situé 13 avenue de la Porte Neuve, 2227 Luxembourg. Il sera répondu à cette réclamation dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de la plainte. Les réclamations adressées postérieurement au séjour ne sont pas recevables si aucune réclamation n'a été émise durant le séjour et qu'une telle réclamation aurait pu permettre à EF de donner satisfaction au Participant.
8. Cession du contrat
Le Participant est en droit de céder le contrat de voyage à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat et notamment le niveau requis, le délai de transmission des pièces et les options souscrites par le Participant (par exemple: préparation aux examens). En cas de cession du contrat à un tiers, le Participant cédant devra tenir EF informée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard sept (7) jours avant le début du voyage. Le cessionnaire bénéficiaire devra retourner le règlement intérieur signé et une attestation d'assurance personnelle et signaler toutes maladies, allergies ou traitement et plus généralement toute information nécessaire à la bonne exécution du séjour. Dans l'hypothèse où une impossibilité de séjour serait identifiée par EF, celle-ci informera le cessionnaire avant le départ. Le cédant et/ou le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, réservations ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par la cession du contrat. EF informera le cédant des coûts réels de la cession du contrat.
9. Utilisation de l'image
EF est expressément autorisée à utiliser les photographies, vidéos et enregistrements prises du Participant, pendant son séjour, pour illustrer ses brochures et documents (brochures, flyers,

Formulaire d'inscription

erika travel insurance

Veuillez compléter ce formulaire et nous le renvoyer par email ou courrier, accompagné d'une photocopie de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité. Veuillez remplir le formulaire en majuscules.

Vos données personnelles

☐ Masculin ☐ Féminin
Prénom(s).....
Nom de famille .....
Adresse .....
.....
Téléphone .....
Mobile .....
Email du participant (obligatoire).....
Email des parents .....
Email pour l'envoi des factures .....
Date de naissance .....
Pays de naissance .....
Nationalité .....
Profession.....
Nom du lycée/université/employeur.....
Nom du professeur de langue.....
Etes-vous fumeur ? .....☐ Oui ☐ Non
Avez-vous des allergies, maladies ou traitements médicaux ?.....☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez préciser : .....

Vos informations de cours

Date de début de session (jour/mois/année) .....
Nombre de semaines.....
Souhaitez-vous passer un examen officiel ?.....
Si oui, lequel ?* .....
*Exemple TOEIC, IELTS, FCE, CAE, CPE, BULATS, etc.
Quel est votre niveau linguistique actuel ? ☐ Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Avancé

Services optionnels EF

Souhaitez-vous souscrire au forfait annulation ? ..... ☐ Oui

Souhaitez-vous souscrire au service Accueil Transfert?..... ☐ Arrivée ☐ Aller/Retour

Assurance voyage et médicale

Il est obligatoire d'être assuré pour ce type de voyage, c'est pourquoi l'assurance voyage et médicale Erika est incluse pour tous nos étudiants. Si vous souhaitez renoncer à cette couverture d'assurance, vous devez nous remettre une copie de votre propre assurance en anglais.

Données personnelles

En signant ce formulaire d'inscription, je confirme que mes tuteurs légaux et moi-même avons lu et compris les informations contenues dans la politique de confidentialité d'EF (disponible sur https://www.ef-luxembourg.lu/legal/privacy-policy/) concernant le traitement de mes données personnelles et nous acceptons leur utilisation par EF à des fins de marketing direct.

Conditions générales et urgence médicale

En signant ce formulaire d'inscription, j'autorise EF à prendre toute action appropriée dans le cas d'une urgence médicale. J'ai lu et j'accepte les conditions spécifiques mentionnées dans la brochure EF Cours de Langues à l'Etranger 2019/2020 pages 65 et 66. Pour les étudiants de moins de 18 ans, la signature du parent/tuteur légal constitue aussi le consentement de l'étudiant à participer à tous les programmes EF, y compris les activités proposées par le campus.

Signature du participant.....
Date .....

Nom du parent/tuteur légal.....
Signature du parent/tuteur légal .....
Date .....
(si l'étudiant à moins de 18 ans)

A renvoyer à :

EF Education First Luxembourg
13 avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg
Tel : +352 2648 2748
Email : info.lu@ef.com

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous envoyer un email à info.lu@ef.com

Recommandez un ami ! Connaissez-vous quelqu'un intéressé par des cours de langues à l'étranger ?

Nom - Prénom .....

Adresse .....
.....
Téléphone .....
Email.....

Veuillez cocher les options choisies ☐

Destinations et types de cours

	New York	Boston	Miami Beach	San Diego	Santa Barbara	Los Angeles	San Francisco	Chicago	Seattle	Honolulu	Vancouver	Vancouver Island	Toronto	Playa del Carmen	Playa Tamarindo	London	Oxford	Cambridge	Cambridge Clare College	Eastbourne	Brighton	Bristol	Bournemouth	Manchester	Dublin	Paris	Nice	Berlin	Munich	Barcelona	Madrid	Malaga	Rome	Lisbonne	Moscou	St. Julian's	Le Cap	Auckland	Sydney	Perth	Brisbane	Singapore	Dubaï	Shanghai	Séoul	Tokyo
EF Intensif	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EF Général	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EF Estival	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EF Anglais des Affaires	☐	☐	☐				☐	☐					☐			☐								☐												☐			☐								
Préparation aux examens de Cambridge	☐		☐	☐	☐					☐	☐					☐	☐	☐		☐	☐	☐														☐	☐		☐		☐					
Centres d'examen BULATS	☐		☐	☐	☐						☐					☐	☐	☐			☐	☐														☐		☐	☐							
Préparation examen IELTS	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐					☐		☐			☐	☐	☐	☐	☐											☐	☐	☐	☐		☐					
Préparation examen TOEFL	☐	☐			☐						☐					☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐											☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				
Préparation examen TOEIC	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				☐																			☐		☐	☐			☐				
Préparation examen GMAT																																				☐	☐	☐	☐		☐					
Préparation autres examens de langues		☐																																												
EF Stage & Volontariat International															☐											☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐															☐
EF Un An d'Etudes à l'Etranger	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐		☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐		☐
EF Advanced Diploma	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EF Career Plus	☐	☐		☐	☐		☐									☐	☐	☐			☐	☐						☐											☐							
Cours Junior & Junior Intensif																☐								☐																						
EF Camps and EF Studios	☐															☐	☐																													

Hébergement

	New York	Boston	Miami Beach	San Diego	Santa Barbara	Los Angeles	San Francisco	Chicago	Seattle	Honolulu	Vancouver	Vancouver Island	Toronto	Playa del Carmen	Playa Tamarindo	London	Oxford	Cambridge	Cambridge Clare College	Eastbourne	Brighton	Bristol	Bournemouth	Manchester	Dublin	Paris	Nice	Berlin	Munich	Barcelona	Madrid	Malaga	Rome	Lisbonne	Moscou	St. Julian's	Le Cap	Auckland	Sydney	Perth	Brisbane	Singapore	Dubaï	Shanghai	Séoul	Tokyo
EF chez l'habitant : Chambre simple	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EF chez l'habitant : Chambre double	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
EF Campus : Chambre simple	☐	☐																														☐								☐					☐	
EF Campus : Chambre multiple	☐	☐	☐	☐					☐						☐		☐		☐													☐								☐						
EF Résidence : Chambre simple			☐				☐	☐			☐	☐		☐	☐			☐			☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐		☐	☐	☐
EF Résidence : Chambre multiple		☐	☐		☐		☐			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐				☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐
EF Appartement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EF Hôtel	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			☐	☐	☐